



**Proposition d'attribution de la part fixe de  
la subvention 2017 versée à l'Amicale du  
Personnel du Département du Bas-Rhin**

**Rapport n° CP/2017/061**

**Service gestionnaire :**

A450 - Service Pilotage et prospective

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider du versement de la part fixe de la subvention annuelle 2017 à l'Amicale du personnel, en application de la convention cadre 2015/2018 approuvée par délibération N° 2014/67 du Conseil Départemental le 8 décembre 2014.

La consolidation du pouvoir d'achat des agents du Département est au cœur des enjeux de la politique des Ressources Humaines du Département du Bas-Rhin. C'est un engagement fort pris par l'exécutif départemental qui matérialise la considération témoignée aux premiers acteurs du service public, au quotidien, sur les territoires.

Cette attention portée aux agents départementaux s'inscrit également dans le souhait que chacun et chacune puisse bénéficier, avec ses enfants et ses proches, de prestations d'actions sociales et de loisirs au plus proche de son domicile et au meilleur coût.

La collaboration de qualité entre le Département et l'Amicale du personnel constitue un levier fondamental au service de cet engagement.

Elle permet de construire un programme de développement commun, dans l'intérêt des agents et dans le respect de la liberté d'initiative ainsi que de l'autonomie de l'Association, tout en optimisant la bonne gestion des aides publiques au travers d'un dispositif concerté de suivi et d'évaluation de leur utilisation.

Ce partenariat s'inscrit dans le cadre de la convention cadre pluriannuelle 2015/2018 conclue entre l'Amicale du personnel et le Département. Cette convention décline le projet de développement de l'association et en fixe les orientations, issues du diagnostic élaboré auprès des agents de la collectivité sur l'offre d'action sociale.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette convention cadre, il est proposé à la Commission Permanente de décider de l'attribution d'une subvention à la hauteur de 132 000 euros au titre de la part fixe de la subvention annuelle 2017 à l'Amicale du personnel du Département du Bas-Rhin.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve la proposition de versement d'un montant de 132 000 euros au titre de la part fixe de la subvention annuelle 2017 du Département à l'Amicale du personnel.*

Strasbourg, le 27/01/17

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY